



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/COM.1/L.33/Add.3
22 mars 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission du commerce des biens et services,
et des produits de base
Onzième session
Genève, 19-23 mars 2007
Point 10 de l'ordre du jour

**PROJET DE RAPPORT DE LA COMMISSION DU COMMERCE DES BIENS ET
SERVICES, ET DES PRODUITS DE BASE SUR SA ONZIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations
du 19 au 23 mars 2007

Rapporteur: M^{me} Dinar Henrika Sinurat (Indonésie)

Orateurs:

Honduras pour le Groupe des 77 et la Chine
Thaïlande pour le Groupe asiatique

I. DÉCLARATIONS LIMINAIRES

1. Le représentant du **Honduras**, s'exprimant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit que les travaux de la CNUCED sur le commerce des biens et services, et des produits de base continuaient de jouer un rôle central dans le mandat qui avait été confié à l'organisation dans le domaine du développement. Ces travaux devaient être examinés dans le cadre de la préparation de la douzième session de la Conférence. Le commerce des produits de base était devenu un facteur dynamique de l'expansion globale des échanges des pays du Sud en général et du commerce Sud-Sud en particulier. D'où la possibilité d'accroître la production et la productivité des produits de base dans les pays en développement afin de tirer parti des nouveaux débouchés. Le développement du secteur des produits de base était directement lié à l'éradication de la pauvreté dans les pays en développement, mais cela dépendait aussi des gains que les producteurs tiraient de la production des produits de base – et donc de la participation accrue des producteurs des pays en développement, surtout des petites et moyennes entreprises, aux chaînes de valeur mondiales. Il importait d'améliorer l'accès aux marchés et de réduire au minimum les prescriptions sur les marchés des produits de base. En outre, il pourrait être utile de renforcer les partenariats internationaux dans ce secteur. La CNUCED devrait consolider ses travaux dans le domaine de l'énergie, comme il en avait été question à la réunion d'experts de l'année précédente sur l'énergie.

2. Les droits de douane demeuraient un obstacle aux exportations des pays en développement malgré les progrès notables réalisés dans ce domaine dans les accords de l'OMC et dans les accords commerciaux régionaux. Les objectifs du Programme de Doha à cet égard comptaient beaucoup pour tous les pays, compte tenu du rôle du développement qui avait été souligné par les pays en développement. Il importait aussi d'élaborer, aux niveaux national et régional, un droit et une politique de la concurrence qui favorisent la concurrence, et les travaux d'avant-garde de la CNUCED dans ce domaine devaient être renforcés. Toutefois, il était très préoccupant de constater que dix ans après la conclusion du Cycle d'Uruguay, les prescriptions publiques en matière d'essais et de certification avaient été multipliées par sept. Ces obstacles non seulement empêchaient l'entrée de produits sur les marchés, mais entravaient aussi la production car ils faisaient augmenter les coûts et rendaient les produits non compétitifs. Les obstacles non tarifaires étaient tout aussi manifestes et omniprésents dans les accords commerciaux régionaux. Le Groupe de personnalités chargé d'étudier la question des obstacles

non tarifaires, que le Secrétaire général avait créé, et l'équipe d'appui multiorganisations joueraient un rôle essentiel dans la lutte contre les obstacles non tarifaires. Le fait que la base de données TRAINS soit utilisée pour les travaux sur ces obstacles était une bonne chose; la CNUCED devrait consolider cette base tout en poursuivant son installation et sa diffusion dans les pays en développement. En outre, les prescriptions environnementales, qu'elles soient contraignantes ou facultatives, devenaient un facteur décisif dans l'accès aux marchés pour les produits agricoles, les articles manufacturés et les services exportés par les pays en développement. Les travaux du Groupe consultatif de la CNUCED sur les prescriptions environnementales et l'accès des pays en développement aux marchés qui portaient sur les obstacles non tarifaires au niveau sectoriel et dans les pays étaient importants.

3. Il était particulièrement important d'accroître la participation des pays en développement aux secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial pour ces pays. La CNUCED devrait approfondir ses analyses directives et ses activités de suivi du renforcement des capacités d'offre au niveau national. L'initiative de la CNUCED et de Philips dans le secteur de l'électronique en Afrique du Sud méritait d'être signalée. La CNUCED et les sociétés intéressées devraient envisager de lancer des initiatives comparables dans d'autres secteurs dynamiques d'autres pays en développement d'Afrique et d'ailleurs.

4. L'économie des services et le commerce des services jouaient un rôle de plus en plus important dans le développement global. Ainsi, il était particulièrement pertinent pour la CNUCED d'observer régulièrement la place des services dans le développement en général et dans des domaines précis. La création d'un groupe d'experts permanent sur les services devrait être envisagée. Pour tirer parti du commerce des services et des possibilités de développement, il fallait que le rythme et l'ordre des réformes internes soient en phase avec la libéralisation régionale et multilatérale. Il fallait aider les pays en développement à renforcer leurs capacités analytiques, réglementaires et institutionnelles afin de tirer profit du commerce des services. L'assistance de la CNUCED dans le secteur des services, qui était apportée, par exemple, aux pays membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe, devrait être consolidée et étendue à de nombreux autres pays en développement.

5. La CNUCED avait joué un rôle très utile en soutenant les pays en développement, dans le cadre des négociations menées à l'OMC sur la libéralisation du commerce des biens et services

environnementaux, au sujet de questions théoriques et pratiques qui avaient trait aux moyens de faire en sorte que le commerce et l'environnement se renforcent mutuellement. Étant donné que de nombreux pays en développement étaient soucieux d'accéder à la technologie, au savoir-faire et aux produits et services écologiques, la CNUCED devrait poursuivre son aide. En outre, dans le cadre de son initiative BioTrade et de son initiative sur les biocarburants, la CNUCED avait mené des activités concernant les risques et avantages que pouvait comporter, pour les pays en développement, leur participation aux nouveaux marchés des biocarburants, et concernant le recensement des biens et services qui pouvaient contribuer à une utilisation rationnelle de la biodiversité, activités qui avaient été grandement appréciées. Les partenaires de développement devraient apporter et renforcer leur soutien financier à ces initiatives.

6. Le Rapport d'activité 2006 de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base donnait un aperçu complet des diverses activités axées sur le développement qui avaient été entreprises dans le domaine du commerce international.

Davantage de ressources extrabudgétaires étaient nécessaires afin de maintenir et de développer de nombreuses activités en cours, et d'en lancer de nouvelles de façon à poursuivre l'application du Consensus de São Paulo. Compte tenu de l'importance accordée au sous-programme de la CNUCED relatif au commerce international et des résultats enregistrés dans ce domaine lors de l'examen à mi-parcours, les ressources de ce sous-programme devraient être sensiblement accrues afin que les activités engagées puissent se poursuivre.

7. Le représentant de la **Thaïlande**, s'exprimant au nom du **Groupe asiatique**, a souligné le rôle important que jouait le commerce dans le développement et dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Dans ce contexte, la reprise récente des négociations de Doha était un élément positif qui devrait conduire à des solutions mutuellement bénéfiques en vue de parvenir à un résultat ambitieux et équilibré. Le Groupe asiatique s'était engagé de longue date à renforcer le système commercial multilatéral. Le représentant a félicité la CNUCED pour ses activités d'assistance technique concernant la préparation et le suivi de l'adhésion à l'OMC, l'agriculture biologique ainsi que la libéralisation des biens et services environnementaux.

Les questions relatives aux produits de base étaient particulièrement importantes pour les pays asiatiques, surtout eu égard à l'atténuation de la pauvreté. Les travaux de la CNUCED dans ce domaine avaient été remarquables, notamment les initiatives portant sur la gestion des risques liés aux produits de base et la mise en place de mécanismes de financement novateurs. Les pays

asiatiques continuaient de rencontrer un certain nombre de difficultés à entrer sur les marchés étrangers, du fait de l'existence d'obstacles non tarifaires allant des normes techniques aux procédures administratives. Par conséquent, les travaux de la CNUCED sur ces obstacles, menés par le Groupe de personnalités chargé d'étudier la question des obstacles non tarifaires que le Secrétaire général avait créé, étaient opportuns et devraient donner des résultats tangibles s'inspirant des activités en cours et prévues de l'Équipe d'appui multiorganisations. La CNUCED devrait continuer de suivre le débat international sur cette question et d'autres questions en rapport avec l'accès aux marchés, l'entrée sur les marchés et la compétitivité des pays en développement. L'initiative de la CNUCED et de Philips portant sur le renforcement des capacités d'offre dans le secteur de l'électronique revêtait un intérêt particulier. La CNUCED devrait lancer des projets pilotes de ce type dans des secteurs nouveaux et dynamiques, comme les textiles, dans d'autres pays en développement.

8. Les services jouaient un rôle essentiel dans le développement: ils avaient déjà des effets bénéfiques et étaient porteurs d'avenir. Étant donné que les pays asiatiques représentaient environ 75 % du commerce des services des pays en développement, ce secteur revêtait une importance particulière dans leur développement. Toutefois, l'absence d'évaluation des services et le manque d'informations sur ces derniers étaient un obstacle majeur au développement de ce secteur et aux négociations y relatives. L'appui de la CNUCED dans ce domaine était important, notamment pour évaluer l'impact des services dans un plus grand nombre de pays en développement en s'inspirant des enseignements tirés des évaluations précédentes. Dans les négociations sur l'AGCS, eu égard aux efforts faits par les pays asiatiques pour accroître leurs capacités d'offre, leur compétitivité et leur participation au commerce international dans le secteur des services, plusieurs questions en suspens sur lesquelles des progrès devraient être accomplis dans ces négociations portaient sur des questions sectorielles telles que le tourisme, la libéralisation du mode 4 et l'élimination des obstacles aux exportations de services.

9. Les travaux de la CNUCED sur les questions relatives au commerce et à l'environnement étaient essentiels, en particulier les activités de renforcement des capacités concernant les prescriptions environnementales et sanitaires, l'accès aux marchés, les débouchés à l'exportation de l'agriculture biologique et le programme de facilitation Biotrade. Le Groupe consultatif sur les prescriptions environnementales et l'accès des pays en développement aux marchés avait mené un certain nombre d'activités qui avaient été bénéfiques aux pays asiatiques. La CNUCED

devrait maintenir son aide précieuse dans le cadre des négociations sur les biens et services environnementaux à l'OMC, en particulier en facilitant les consultations entre pays.

10. Le commerce Sud-Sud, surtout le commerce interrégional, demeurait une priorité. À cet égard, le Groupe asiatique était attaché à voir aboutir le troisième cycle de négociations sur le Système global de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC) d'ici à la fin de 2007. L'adhésion de plusieurs pays en développement au SGPC était une bonne chose. La CNUCED devrait continuer de renforcer les actions en faveur du commerce Sud-Sud.
